

A QUOI SERVENT LES DROITS AUJOURD'HUI ?

Appel à contributions pour *L'Homme et la société*

Judith Hayem (CLERSE –LILLE1), Bernard Hours (CESSMA- P7), Monique Selim(CESSM-A P7)

La multiplication présente des droits, leur production continue, leur caractère fondamentalement inédit constituent des phénomènes nouveaux ; promus et revendiqués à un niveau immédiatement global. Faisant l'objet de campagnes organisées et financées, les droits, dans leur croissance exponentielle, interpellent la réflexion. Ces droits sont en effet autant des mobilisations de subjectivités à divers niveaux subversives, que des supports d'intervention internationale des Etats puissants. De Soljenistine à Aung Sun Kyi, on mesure comment les grandes organisations comme Human rights watch, Amnesty International et les fondations philanthropiques ont participé activement à la construction de figures de dissidents essentielles à la reconfiguration des rapports politiques internationaux. Aujourd'hui où la menace se concentre sur l'islamisme radical, fomenteur d'attentats, les « dissidentes de l'islam », agissant de l'intérieur des pays musulmans, y sont comparables avec le personnage pionnier de l'écrivaine bangladeshie Taslima Nasreen ou la jeune pakistanaise Malala Yousafzai.

Les évolutions historiques des droits apparaissent donc majeures, depuis la guerre froide jusqu'à maintenant et constituent la trame de ce futur volume de *L'homme et la société*. Rappelons en effet que les droits dits de l'homme furent un enjeu premier de confrontation entre le monde pensé à l'époque comme « libre » et le bloc communiste et que les droits à l'autodétermination ont muté de façon déterminante depuis les décolonisations, les victoires des droits civiques, jusqu'à leur inscription dans les questions indigénistes et celles des peuples autochtones.

Les droits des enfants et plus largement de toutes les entités du « vivant » (hommes mais aussi animaux) et de la nature, au nom d'une éthique respectueuse de l'autre quel qu'il soit, illustrent présentement les nouveaux prismes de la notion de droit dans un contexte global. En revanche, le droit du travail est sans doute la pièce que l'on cherche à faire disparaître partout et les droits des migrants peinent à être reconnus.

N'oublions pas sous, un autre angle, que les droits de l'homme, qui sont la formulation la plus abstraite des droits sectoriels actuellement démultipliés, ont légitimé l'action humanitaire contemporaine et en particulier le fameux « droit d'ingérence », si problématique, dont l'usage immodéré a engendré de nombreux conflits. Ceux-ci mettent toujours à mal l'ambition de créer un « droit humanitaire » capable de maîtriser la « raison du plus fort ». L'action humanitaire met en scène un « droit à la vie » qui pose aussi de multiples questions.

L'inflation des droits, au sens où l'emploie la juriste Mireille Delmas-Marty, demande donc à être scrutée sous au moins trois aspects :

- C'est tout d'abord comme créateurs d'identités sur le mode d'une scissiparité infinie que les droits se donnent à voir. Les droits sexuels dans le cadre, d'une diversité souvent dite intersectionnelle, sont de ce point de vue paradigmatiques d'un droit à être soi qui illustre la place désormais centrale de la gestion de l'intimité sexuelle. Les femmes sont là, à l'avant-garde des luttes, lorsque des droits fondamentaux risquent de leur être retirés comme dans la Pologne de 2016 où l'interdiction totale de l'avortement s'est profilée.

- La position de l'ensemble des nouveaux droits en regard des rapports économiques et de leur capacité à devenir concrets doit être à un second niveau interrogée, dans une conjoncture générale d'augmentation forte des inégalités, de détachement des droits de leur condition d'effectuation et surtout d'une relative faillite de la charité dans la perspective d'une

financiarisation hégémonique qui élimine la gratuité et la remplace par un calcul rationnel des profits. Les droits ne seraient-ils pas alors en passe de devenir des marchandises symboliques dans une configuration où le/les marchés de divers types envahissent les sociétés ?

- Enfin, quelle est la qualification politique de ces droits qui revêtent des profils différents selon les types de régime auxquels ils se heurtent, autoritaires, démocratiques, théocratiques, etc. ? D'un côté, les droits paraissent ensevelir le politique derrière leur avalanche ; de l'autre, au nom des différences et des droits qui leur sont attachés, où dans le cadre d'une aspiration à une citoyenneté pleine et entière malmenée par les Etats, de nouveaux sujets politiques émergent mais aussi de nouveaux combats politiques se mettent en œuvre, donnant aux droits une vertu de repolitisation certaine.

Ce numéro de *l'Homme et la société* envisagera donc la multiplicité des pistes que suggère la notion de droit au singulier et au pluriel et les faisceaux de contradictions qu'elle nourrit. Des logiques divergentes se télescopent en effet à la fois dans les revendications observables et l'émergence de tous les droits, tant macro que microsociaux, dans leur étendue, leur ambition et les populations de leurs détenteurs. Une telle dotation de droits, qui semble fréquemment occulter le retrait d'autres droits par les Etats, est aussi affirmée que sont visibles la violence et la misère du monde aujourd'hui.

Les articles d'une longueur maximum de 70 000 signes, espaces et ponctuation compris (voir consignes détaillées ci-dessous), peuvent être adressés à Judith Hayem (judith.hayem@univ-lille1.fr), Bernard Hours (bernard.hours@ird.fr) ou Monique Selim (monique.selim@ird.fr) avant le 31 mai 2017.

Présentation des manuscrits

Le texte est saisi en double interligne. Les articles ne doivent pas excéder une longueur de 70 000 signes (ponctuation et espaces comprises) et les comptes rendus 10 000 signes.

Les références bibliographiques figurent en notes de bas de page.

L'Homme et la société publie exclusivement des articles en français. Toutefois, sous réserve d'être traduits, par les soins de l'auteur après acceptation, des articles en anglais peuvent être évalués par le comité de rédaction.

Modèles de notes :

Ouvrages : Gilles POSTEL-VINAY, *La rente foncière dans le capitalisme agricole*, Ville, Maspéro, 1974.

Articles : Jean-Michel CHEVET, « Production et productivité : un modèle de développement économique des campagnes de la région parisienne aux XVIII^e et XIX^e siècles », *Histoire & Mesure*, 1994, vol. 9, n° 1-2, p. 101-145.

Ouvrages collectifs : Ronald HUBSCHER et Jean-Claude FARCY (ed.), *La moisson des autres. Les salariés agricoles aux XIX^e et XX^e siècles*, Ville, Creaphis, 1996.